

# Le CPPARM :

## des missions clefs

### Structuration des filières

#### Sud Aroma Bio :

##### **un programme collectif pour structurer la filière**

Lancé par le CPPARM en 2011, Sud Aroma Bio vise à développer la production des plantes à parfum, aromatiques et médicinales biologiques en France, sur une base contractuelle.

Cinq entreprises de négoce et/ou de transformation souhaitant accroître leur approvisionnement en France, avec huit groupes de producteurs avaient pour objectif la mise en culture et la contractualisation de 200 ha de production en 3 ans.

Sud Aroma Bio se veut être un exemple fort de partenariat « solidaire » entre l'amont et l'aval pour l'ensemble de la filière PPAM bio. Ce projet est soutenu par l'Agence Bio, FranceAgriMer, et les collectivités territoriales.

#### L'épice de Bourgogne :

##### **création d'un nouveau produit**

Des producteurs de cassis de Bourgogne se sont réunis pour développer une épice élaborée à partir de bourgeons de cassis en partenariat avec le CPPARM. Le Comité a coordonné les actions aboutissant à la création de ce produit : obtention de l'alimentarité, définition du process industriel de fabrication, détermination des critères optimaux de conservation et promotion. L'épice est commercialisée depuis 2011.

## Et aussi

Dans le cadre de ses missions, le CPPARM assure un rôle d'information auprès de ses membres sur le secteur et l'ensemble de la filière.

- **Promotion et diffusion d'informations.**

- Actions de communication pour promouvoir les filières (ex : participation du CPPARM à des salons nationaux et internationaux comme BioFach, le Salon de l'agriculture...).

- Journées d'informations techniques et économiques, publication de la revue HerbaBio, site Internet.

## Appui et conseil sur la qualité et la sécurité

Le CPPARM appuie les groupements de producteurs dans les démarches d'amélioration de la qualité de leurs produits.

### • Label Rouge et Indication Géographique Protégée

Le Comité est chargé du suivi qualité du Label Rouge Herbes de Provence et de l'IGP Thym de Provence. A ce titre, il anime l'Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence (AIHP) : Organisme de Défense et de Gestion, responsable de la bonne mise en œuvre des cahiers des charges et plans de contrôles de ces signes officiels de qualité.

### • HACCP

Le Comité accompagne les structures dans la mise en place ou la mise à jour de leur démarche HACCP. Plus généralement, cet appui peut se généraliser aux systèmes qualité et aux documents uniques de gestion des risques des structures.

### • Guide de bonnes pratiques

Le CPPARM et Phytolia ont travaillé à la création d'un guide des bonnes pratiques qui se veut être un espace de ressources et d'informations sur la qualité. Cet outil est à la disposition de tous les acteurs de la filière.

## Analyse et expertise

Le CPPARM réalise régulièrement des expertises sur la connaissance des marchés, qui permet notamment à ses adhérents de mieux se positionner économiquement. D'autre part, à la demande de ses adhérents, le CPPARM peut engager différentes missions :

- Diagnostic économique et financier.
- Faisabilité économique et financière de projets stratégiques.
- Appui au montage de projets.
- Voyage d'études pour les adhérents.

Le CPPARM  
à votre écoute

Tél. : + 33 (0)4 92 72 47 62  
Fax. : + 33 (0)4 92 72 72 09  
Email. : [contact@cpparm.org](mailto:contact@cpparm.org)  
Site Internet : [www.cpparm.org](http://www.cpparm.org)